



**Fédération Française
des Réflexologues**

**GUIDE DE
L’AFFILIATION
FFR**

Mise à jour mars 2022



Le guide de l'affiliation à la F.F.R.

Table des matières

Le cursus.....	2
Cursus pour le R.i.E.N. (Reflexology in Europe Nexus).....	2
La F.F.R. est membre de R.i.E.N. qui est la fédération européenne de réflexologie.....	2
Cursus pour les centres de formations de la F.F.R.....	2
Centres de formation affiliés à la Fédération Française des Réflexologues.....	2
Processus d'étude des demandes d'affiliation.....	3
Réflexologues professionnels - Affiliation.....	4
Réflexologues certifiés par les écoles non affiliées à la Fédération F.F.R. - Affiliation.....	4
Charte de déontologie.....	5
charte web.....	5

Le cursus

Cursus pour le R.i.E.N. (Reflexology in Europe Nexus)

Les membres de l'école doivent répondre aux normes éducatives minimales suivantes

- ◆ 100 heures d'anatomie et physiologie
- ◆ 150 heures de réflexologie
- ◆ 50 h de pratique

La F.F.R. est membre de R.i.E.N. qui est la fédération européenne de réflexologie

Cursus pour les centres de formations de la F.F.R.

Cursus minimum obligatoire du programme d'enseignement commun :

- ◆ 240 heures de cours effectifs en présentiel dans la structure d'enseignement

- ◆ 250 heures de travail personnel en dehors de la structure d'enseignement

dont 50 heures d'études de cas pour le mémoire de fin cursus

Centres de formation affiliés à la Fédération Française des Réflexologues

Le cursus doit être proportionné de la manière suivante :

- ◆ 25% des cours sont consacrés à l'enseignement de l'anatomie, de la physiologie et des pathologies.
- ◆ 50% des cours sont consacrés à l'enseignement de la réflexologie proprement dite.
- ◆ 25% des cours sont consacrés aux études de cas, à la relation thérapeutique et à l'écoute psychologique.

L'évaluation du cursus de base

La fin de la formation est évaluée par un jury composé de deux évaluateurs extérieurs (réflexologues professionnels non membres de l'équipe pédagogique) : un observateur et un consultant.

Le certificat doit obligatoirement faire apparaître les mentions suivantes :

- Nom de l'établissement ;
- Adresse de l'établissement ;
- Numéro de SIRET de l'établissement ;
- Numéro d'affiliation de l'école à la Fédération Française des Réflexologues ;
- Logo de la Fédération Française des Réflexologues ;
- Coordonnées de la Fédération Française des Réflexologues ;
- Nom et prénom du bénéficiaire ;
- Année de l'obtention du diplôme ;

- Noms et signatures de l'ensemble des membres du jury ;
- Nombre d'heures dispensées.

Le formateur principal

Est un réflexologue professionnel installé depuis au moins cinq ans
il est titulaire du diplôme de formateur
ou avoir été assistant dans une école de réflexologie pendant au moins deux ans.

Processus d'étude des demandes d'affiliation

L'étude du dossier administratif est effectuée par le **conseil d'administration**
si validation de ce dernier :

La **commission formation** évalue le contenu pédagogique et les supports de formation

La commission formation est composée de 2 membres du conseil d'administration et de 3 directeurs de centre formation éloigné géographiquement

Renouvellement adhésion du centre de formation - chaque année :

- la "fiche d'adhésion école" dûment complétée (le modèle est transmis par la Fédération Française des Réflexologues) ;
- le tableau de suivi d'affiliation des étudiants pour l'année scolaire en cours (le modèle est transmis par la Fédération Française des Réflexologues) ;
- les documents d'adhésion étudiant complétés et signés pour l'ensemble des étudiants.es de l'école."

Chaque centre de formation doit signaler tout changement concernant le formateur et/ou le programme

Présentation de la F.F.R. aux étudiants :

- Une intervention de présentation, de la F.F.R., est réalisée, pour chaque promotion de formation,
- mise à disposition d'une adresse mail de contact privilégiée avec le responsable de la commission étudiant,
- mise en œuvre d'un soutien et médiateur si besoin

F.F.R. - Organisation de formations post-graduées

La F.F.R. gère l'organisation de formations post-graduées avec les centres de formation affiliés et d'autres intervenants européens du réseau R.i.E.N.

Réflexologues professionnels - Affiliation

Concerne tout professionnel qui a suivi et validé un cursus de formation dans un des centres affiliés à la F.F.R.

Documents demandés annuellement

- copie du certificat (première adhésion uniquement)
- l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle avec mention de la pratique de réflexologie couvrant l'année en cours
- signature de la charte de déontologie
- attestation sur l'honneur d'affiliation à un organisme de médiation à la consommation
- code ape et statut

Réflexologues certifiés par les écoles non affiliées à la Fédération F.F.R. - Affiliation

Sous réserve de :

- présenter les mêmes documents que ceux demandés aux réflexologues certifiés par les écoles affiliées à la F.F.R.
- envoyer un C.V.,
- une lettre de motivation
- la copie du certificat de réflexologie ;
- justifier d'une formation d'au moins 180 heures en réflexologie et d'une année d'installation professionnelle légale à temps plein.

L'avis du Conseil d'Administration (C.A.)

Suite à l'examen du dossier, le C.A. informe, sans avoir à motiver sa décision, de l'acceptation, du refus ou des conditions complémentaires à remplir pour valider la candidature.

Il peut être proposé :

- un entretien avec un formateur, un réflexologue pour évaluer la pratique et la prise en charge
- une remise à niveau
- une production écrite d'un cas pratique...

Charte de déontologie

Engagements du réflexologue admis comme membre de la F.F.R. :

1. il s'engage à exercer son activité avec humanité, probité et loyauté ;
2. il s'engage à toujours observer le principe fondamental du respect de la personne humaine ;
3. il s'engage à ne nuire en aucune façon à la Fédération ou à l'un de ses membres ;
4. il fait preuve d'esprit confraternel, d'entraide à l'égard des autres membres ;
5. il a pour objectif de restaurer au maximum l'autonomie de son client ;
6. il ne pose aucun diagnostic médical et n'intervient dans aucune décision thérapeutique
7. il observe l'attitude absolue de réserve et de secret professionnel pour tous ses clients
8. à tout moment, laisse à son client sa totale liberté de choix thérapeutique et respecte son client dans sa demande et ses choix de vie.
9. il s'attache à promouvoir, sous l'égide de la Fédération, les standards de formation retenus par la F.F.R. pour satisfaire les critères et exigences de la profession ;
10. il s'engage à parfaire sa pratique en participant à des formations post-graduées ;
11. il s'engage à n'émettre aucune critique à l'égard d'un membre ou d'une formation reconnue par la F.F.R..
12. ne cautionne, ni alimente les excès, errances (émotionnelles, spirituelles, addictions, dérives perverses...) ou projections de son client, afin de demeurer authentique dans la démarche stricte et exclusive du réflexologue qui n'est ni un médecin, ni un maître spirituel, ni un substitut affectif.

charte web

Les sites internet des adhérents, mis en ligne dans l'annuaire du site de la F.F.R., doivent correspondre à l'éthique de la F.F.R.

1. le réflexologue doit rester extrêmement vigilant quant à l'utilisation de certains mots ou de certaines pratiques ;
2. afin d'éviter tout malentendu, il est préférable de ne pas utiliser de terme à connotation médicale. Ne pouvant tous les citer, le mieux est de contacter la F.F.R. qui vous guidera dans vos choix ;
3. il conviendra de préciser en gras « ne pose aucun diagnostic médical et n'intervient dans aucune décision thérapeutique... » ;
4. le site n'est pas utilisé à des fins commerciales - vente de produits... ;

5. en dehors des ateliers découvertes destinés au grand public et ne dépassant pas 4 heures, le réflexologue ne propose pas de formations professionnelles ;
6. si le réflexologue exerce d'autres activités que la réflexologie, il doit préciser de manière très lisible que la F.F.R. ne valide que les formations dispensées par ses écoles et ne cautionne en aucune manière les autres pratiques qui se réfèrent à d'autres fédérations professionnelles ;
7. les liens en rapport avec le site mis en ligne se conforme aux points 1 à 6 ;
8. le réflexologue s'engage à mettre un lien visible et actif avec le site de la F.F.R..



Fédération Française des Réflexologues
75, rue de Lourmel 75015 Paris
www.reflexologues.fr